



LA SEYNE-SUR-MER

Adhésion à la CAISSE DES ÉCOLES

La Caisse des Écoles de la Ville de La Seyne-sur-Mer s'adresse à vous, parents, pour solliciter votre soutien.

SES MISSIONS

- > **Elle organise les Accueils Collectifs de Mineurs** les mercredis ainsi que les petites et grandes vacances scolaires.
- > **Elle pilote le Programme de Réussite Éducative**
- > **Elle verse une subvention aux Coopératives des Écoles Maternelles et Élémentaires** pour suppléer les familles dans la participation rencontrée à chaque rentrée scolaire et améliorer le fonctionnement de chaque école.
- > **Elle assure les classes techniques.**
- > **Elle fournit aux élèves des écoles du primaire les livres, les fournitures scolaires, et le matériel pédagogique.**

ELLE EST ADMINISTRÉE PAR UN COMITÉ DIRECTEUR COMPRENANT :

- > **Madame Le Maire**, Président de Droit
- > **Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale**
- > **Le représentant de Monsieur Le Préfet**
- > **Cinq Conseillers Municipaux** (*Membres élus du Conseil Municipal de la Ville*)
- > **Six Membres élus par les adhérents** (*Membres élus pour 3 ans*)

Mme BONNET Annie
Mme GALAZZO Jeannine
M. CAMPILLO Christian
Mme SORIANO Zohra
Mme MARTINIANI Frédérique
Mme BOUHARRAK Elody

Vous pouvez faire appel à eux en les contactant au 06 03 17 91 68

La Caisse des Écoles fonctionne avec des aides publiques dont la subvention municipale votée chaque année, ainsi que les dons et les cotisations de ses membres adhérents.

**Aujourd'hui, il est fait appel à vous
pour rejoindre la Caisse des Écoles en tant
qu'adhérents, pour l'aider à continuer,
à exister et à poursuivre ses actions
en direction de plusieurs centaines de familles.**

POUR ADHÉRER EN 2020/21, DEUX ÉTAPES :

> **Se présenter au régisseur de la Caisse des Écoles** à l'Espace Paul Raybaud
1 rue Ernest Renan, 83500 La Seyne-sur-Mer.

> **Envoyer le bulletin d'adhésion** ci-dessous
à la Caisse des Écoles, dûment rempli,
accompagné d'un règlement de 3 euros qui peut être fait,

**- soit par chèque, libellé à l'ordre de la
« Régie recettes droits divers Caisse des Ecoles »**

- soit par virement à la « Régie recettes droits divers Caisse des Ecoles »
en précisant en commentaire votre nom et votre prénom ainsi que votre adresse
(RIB : 10071 83000 00002007784 13, IBAN : FR76 1007 1830 0000 0020 0778 413, BIC : TRPUFRP1)

ATTENTION : UNE SEULE COTISATION PAR FAMILLE

La carte de membre vous sera ensuite délivrée par voie postale.

ADHÉSION 2020-2021

NOM ET PRÉNOM DU PARENT (Carte au nom d'un seul parent) :

ADRESSE DU PARENT :

NOM(S) ET PRÉNOM(S) DE(S) L'ENFANT(S) :

ÉCOLE : CLASSE FRÉQUENTÉE en 2020/21 :

Déclare adhérer à la Caisse des Écoles de la Seyne-sur-Mer pour l'année scolaire 2020-2021

Cotisation : TROIS EUROS

Chèque Espèces (uniquement en présence du régisseur) Virement

SIGNATURE